



APPEL A PROPOSITIONS

Prestation de Conseil en Ressources Humaines pour les TPE/PME

Accompagnement d'un collectif d'entreprises sur les pratiques de RSE

Date de publication : 23/11/2023

Date limite de dépôt des candidatures : 23/12/2023

Envoi électronique à l'adresse suivante :

l.foubert@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :.....	3
Date limite de réception des offres :.....	3
Date d’audition :.....	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :.....	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2I.....	4
2.2. Contexte de l’appel à projet.....	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. L’accompagnement Collectif	6
3.2. Détails de l’action	6
Les objectifs :.....	6
Les résultats de l’accompagnement :	7
La mise en œuvre de l’accompagnement :	7
Conditions financières :.....	7
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	8

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et OPCO2i Bretagne.

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à : l.foubert@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

23/12/2023

Date d'audition :

Semaine 3 - 2024

Référents pour les renseignements complémentaires :

Pour toute question relative à l'appel à propositions, contacter :

Laurence FOUBERT – 06 11 03 57 89 – l.foubert@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

Le format de réponse doit être rédigé au format PDF, il devra comprendre à minima :

- Une présentation générale du prestataire,
- Un argumentaire sur ses capacités à répondre à l'appel d'offre,
- Profil du prestataire qui réalise l'intervention (pas de sous-traitance possible),
- Une proposition tarifaire,
- Les lieux d'accompagnements envisagés,
- Durée prévisionnelle de l'accompagnement.



2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité dans les 12 régions du territoire national.

L'OPCO2i BRETAGNE intervient sur les 4 départements bretons : Côtes d'Armor (22) ; Finistère (29) ; Ile et Vilaine (35) et Morbihan (56).

Ce qui représente près de 4 700 établissements et plus de 100 000 salariés.

L'inter-industriel regroupe des entreprises de toutes tailles appartenant à des branches professionnelles divers et dans des domaines aussi variés que l'industrie automobile, le nucléaire, la construction navale, aéronautique, spatiale et ferroviaire, la navigation de plaisance, la fabrication d'équipements ménagers, la construction mécanique, la métallurgie et la transformation des métaux, ou encore les industries des composants et des équipements électriques et électroniques, la chimie, la plasturgie, la bijouterie/joaillerie, le textile, la papier et le carton, le recyclage, auxquels peuvent être associées les entreprises de services à l'industrie. C'est une activité en constante évolution depuis 20 ans, soutenue par des hommes et des femmes de tous horizons. C'est aussi un secteur hautement soumis à la concurrence mondiale, nécessitant de rester actif sur la diversification des produits et des marchés ainsi que leur qualité, le développement de la polyvalence du personnel, et la préservation du savoir-faire, indispensable à la pérennité de l'activité. Pour les entreprises, il est impératif de développer les compétences dont elles ont besoin afin d'accompagner la mise en œuvre de leur stratégie et d'améliorer leur compétitivité et par ailleurs de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

2.2. Contexte de l'appel à projet

L'OPCO2I Bretagne accompagne les entreprises industrielles en termes de financement et d'appui à la gestion et au développement des compétences.

Les missions de l'Opco sont aussi de proposer des états de lieux sur des problématiques Ressources Humaines et d'y associer des prestations d'accompagnement adapté lorsque que cela s'avère nécessaire. Pour cela, elle s'appuie sur des cabinets spécialisés en ressources humaines.

L'objectif de l'OPCO2I est de développer la performance des TPE/PME par l'amélioration de leurs pratiques de gestion des ressources humaines, et de contribuer au développement de l'emploi. Dans le but d'accompagner au mieux les entreprises sur ces sujets l'OPCO 2i a signé une convention avec la DREETS Bretagne qui lui permet de cofinancer avec l'Etat des diagnostics et accompagnement RH dans le cadre de la Prestation de Conseil en Ressources Humaines.

La prestation de conseil en ressources humaines est destinée à une entreprise de moins de 250 salariés ou à un collectif d'entreprises appartenant à la catégorie des très petites ou moyennes entreprises. Elle permet à l'entreprise, ou à un collectif d'entreprises, de bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines réalisé par un prestataire et cofinancé par l'Etat.

A cet effet, l'OPCO2i propose en particulier des actions collectives RH dans le cadre de ses programmes d'accompagnement des entreprises. Ces actions collectives RH visent à l'amélioration et la professionnalisation des pratiques RH.

La prestation de conseil en RH collective, permet aux dirigeants de traiter les questions techniques et organisationnelles de leurs entreprises dans leurs dimensions RH.

Ce dispositif se base sur une pédagogie qui favorise l'échange de pratiques entre dirigeants dans un cadre collectif sécurisé, avec des apports méthodologiques de l'animateur.

Cette professionnalisation RH s'effectuera donc dans le cadre de **réunions collectives de dirigeants d'entreprises ou de responsables RH**.

L'OPCO2I Bretagne, par cette consultation, **choisira un partenaire expert pour accompagner** une ou plusieurs actions collectives RH en Bretagne.

La prestation s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés et en priorité aux PME de moins de 50 salariés relevant de 2i Bretagne.

Cette action spécifique a pour objectif de proposer un accompagnement collectif afin de répondre à des problématiques communes, et également contribuer à la structuration d'un réseau, d'un secteur ou d'une filière.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'accompagnement collectif

DIAG et Accompagnement RH : Les pratiques RSE	
Public visé	Dirigeants et responsables RH
Effectif :	6 à 10 entreprises par groupe
Durée estimée de l'accompagnement	6 demi-journées en temps collectifs
Lieu de la formation	Bretagne (par territoire)
Date de début et fin du parcours	Février 2024 à juin 2024

3.2. Détails de l'action

Les objectifs :

L'OPCO2i Bretagne souhaite organiser des actions collectives de prestation de conseil RH sur le territoire de la Bretagne, dans le cadre du dispositif mis en place par la DREETS Bretagne.

Les groupes seront constitués d'entreprises relevant de l'OPCO2i Bretagne quel que soit leur activité ou leur convention collective appliquée.

La thématique retenue pour cet accompagnement collectif porte sur la responsabilité sociétale des entreprise (RSE) .

Parmi les multiples **enjeux de la RSE**, on retrouve entre autres :

- Optimiser la performance globale de l'entreprise,
- Assurer la **pérennité** de l'activité de l'entreprise sur le moyen et long terme,
- Renforcer la réputation et l'image de l'entreprise en valorisant la **marque employeur**,
- Participer à une meilleure qualité de vie au travail (QVT),
- Améliorer la motivation et le bien-être des collaborateurs,
- Favoriser le dialogue social et la communication interne
- Attirer et fidéliser les candidats, les clients et les prospects.

La RSE peut contribuer à développer une politique RH plus inclusive, plus responsable. Elle place le capital humain au centre et favorise l'implication globale des salariés autour de valeurs partagées.

L'OPCO2I Bretagne aura la charge de la constitution des collectifs, du pilotage, du suivi et de l'administratif en lien avec le cabinet sélectionné par le présent appel à consultation.

Les résultats de l'accompagnement :

Il sera demandé pour chaque entreprise un bilan détaillé présentant les résultats de l'accompagnement selon les modèles transmis par l'OPCO2I Bretagne :

- Description de l'environnement de l'entreprise et identification des problématiques
- Méthodes de travail mises en place avec les entreprises
- Effets obtenus par la PCRH
- Livrables transmis aux entreprises
- Actions à réaliser par les entreprises ou effets attendus dans les 6 mois

La mise en œuvre de l'accompagnement :

La détection du besoin se fera par les conseillers de l'OPCO2I Bretagne.

Le consultant réalisera un diagnostic et animera les temps collectifs avec les entreprises.

A l'issue de l'accompagnement le consultant réalisera le bilan de l'action. Ce dernier collaborera avec la référente de l'OPCO2I Bretagne tout au long du projet afin de la tenir informée du déroulement des travaux.

Un bilan détaillé de l'accompagnement collectif de chaque entreprise devra être fourni à l'OPCO2I Bretagne .

Conditions financières :

Les journées du prestataire seront prises en charge par un cofinancement DREETS Bretagne/OPCO2i.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

La proposition du candidat devra comporter impérativement les éléments suivants :

Identité de la structure :

- La raison sociale
- Adresse complète + site internet (facultatif)
- Nom et fonction du représentant légal
- Le SIRET
- Nombre de consultants salariés
- Implantation géographique (adresse siège et antennes)
- Coordonnées de l'interlocuteur (Nom, prénom, qualité, email, tél.)

Compétences et expériences :

- Référencement PCRH par la DREETS Bretagne
- Expérience sur ce type de prestation d'appui conseil RH
- Connaissances et compétences RH avérées ou expériences particulières en lien avec le sujet traité et les objectifs à atteindre
- Connaissance du tissu industriel local
- CV des consultants

Méthodologie :

- Présentation du mode opératoire retenu, méthode retenue
- Outils utilisés, outils conçus

Tarifification :

- Les coûts devront être exprimés en coût / jour /HT et TTC

Examen des dossiers :

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition sans qu'il soit obligatoire pour les prestataires de répondre à tous les critères :

- ☐ Qualité de la prestation (50%)
 1. Expérience de la structure sur ce type de prestations d'appui conseil RH
 2. Expertise des intervenants, références
 3. Pertinence de la méthodologie proposée
- ☐ Coût de la prestation (50%)

La délégation régionale de l'OPCO 2i étudiera les propositions pour une réponse le 15 janvier 2024 sur le choix du prestataire, après avoir éventuellement proposé en physique ou en distanciel un temps d'échanges et de questions / réponses avec les cabinets qui se seront positionnés.